COMMUNE DE BRENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Sandrine LACHIZE PICCINO, suivant convocation transmise le vendredi 23 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUBRUN Norbert, BARCQ Francis, BOUVET Isabelle, CHATEL Gregory, DELAHAYE Georges, DURAND Nathalie, GAYRAUD Stephanie, GENS Pierre-Yves, LACHIZE PICCINO Sandrine, NOVEL Regine, PREVOST Gregory, PUJOS Laetitia, SANTOS-CANTERO Isabelle, THIBLET Sylvie
Excusé ayant donné procuration : DE SOUSA Christophe à DELAHAYE Georges

Secrétaire de séance : PUJOS Laetitia

2026-061 - Demande de subvention du four banal (Furans)

Rapporteur : PREVOST Gregory

Demande de subvention du four banal (Furans)

Vu les besoins identifiés en matière de sécurisation et de réhabilitation du Four du Furans ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que le Four du Furans, propriété de la Commune, présente aujourd'hui un état de dégradation avancé, caractérisé par des chutes de pierres à l'intérieur de l'ouvrage et un risque d'effondrement ;

Considérant que sa réhabilitation s'inscrit dans une démarche plus globale de préservation et de valorisation du patrimoine communal ;

Considérant que les travaux de réhabilitation envisagés comprennent notamment :

- la déconstruction des parties dégradées ;
- l'étaiement de la hotte afin de permettre, dans la mesure du possible, sa conservation ;
- la réalisation d'une nouvelle assise ;
- l'installation d'un four en terre réfractaire de 1,80 m de diamètre ;
- la reprise de la voûte, son scellement au mortier réfractaire et son remplissage en sable ;
- la création d'un hourdis ;
- la réfection des maçonneries et des joints.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **24 519,80 € HT**, sur la base des devis recueillis ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Sources de financement	**Montant HT**	**Taux**
Subvention sollicitée auprès du Département	7 355,94 €	30 %
Autofinancement communal prévisionnel	17 163,86 €	70 %
TOTAL	**24 519,80 €**	**100 %**

Considérant que cette demande de subvention constitue une première étape dans la recherche de financements extérieurs complémentaires, afin de réduire le reste à charge ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus globale sur notre patrimoine loca, les fours banaux, leur place dans la vie communale ;

Considérant que les fours banaux constituent traditionnellement des lieux de rencontre et qu'un document d'accompagnement simple pourrait faciliter leur utilisation tant par les habitants que les associations, tout en veillant à la sécurité des usagers et à la préservation de ce patrimoine communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du Four du Furans, pour un montant prévisionnel de **24 519,80 € HT**, en vue de la sollicitation de financements extérieurs ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus ;

- **DE SOLLICITER** auprès du Département une subvention correspondant à **30 % du montant prévisionnel HT de l'opération**, soit **7 355,94 €** ;

- **DE PRÉCISER** que cette demande constitue une première étape dans la recherche de financements extérieurs complémentaires, afin de réduire le reste à charge pour la Commune ;

- **DE PRÉCISER** que la réalisation des travaux reste conditionnée à l'obtention de financements suffisants et qu'à défaut, la Commune se réserve la possibilité de différer, de redimensionner ou de ne pas engager l'opération ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer la demande de subvention correspondante et à signer tout document nécessaire à l'instruction du dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Sandrine LACHIZE PICCINO